



Amende infraction - Erreur d'orthographe dans le nom

Par Francoise

Bonjour,

Mon fils a eu une amende de 135 ? motif : circulation à une heure interdite. Il ne conteste pas cette contravention mais cependant il y a une erreur dans le nom de famille. L'agent verbalisateur s'est trompé en notant son nom. Tout le reste est bon (prénom et adresse).

Je vais payer cette contravention mais comme il y a une erreur dans l'orthographe du nom de famille ai-je la possibilité que cette contravention devienne caduque ? Merci pour votre réponse